



Association « les Amis de l'Orgue du Temple

A O T M

de la rue de Maguelone » à Montpellier

**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AOTM
tenue le mercredi 15 février 2023 à 19h30 au temple, 25 rue de Maguelone.**

Emargement : l'association compte 102 membres.

Présents 25 personnes ; 29 personnes se sont faites représentées : total 54
le quorum de 52 est atteint.

A 19h30, le Président Michel Dautry déclare l'assemblée générale ouverte.

1) Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 17 février 2022.

Par vote à mains levées ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2) Lecture du rapport moral et d'activités du président (cf p.j) par Daniel Wiblé trésorier.

Question de C.Hennequin :

Quand l'orgue sera installé, qui pourra venir jouer ? comment éviter « les petits copains » ? qui ouvrira ?
qui surveillera ?

Réponses :

M.Dautry : Les solutions existent, on écrit un règlement auquel chacun se soumet, et on fait un tableau des personnes qui ont fait une demande et ont été habilitées. L'EPUMA s'occupera de cette question en temps voulu.

S.Perzoff : toutes les clés seront supprimées et l'entrée se fera par carte magnétique ou ouverture digitale.

H.Matras : selon l'article 16 de nos statuts une convention EPUMA/AOTM a été signée en 2013 (voir site) qui prévoit de fixer des modalités pratiques après la mise en place de l'orgue.

M.Dautry précise que l'orgue est en accord avec l'architecture et l'acoustique du temple. Si l'acoustique est mauvaise pour la parole, elle est bonne pour la musique d'orgue, preuve a été faite par des acousticiens et facteurs d'orgues.

Avec l'orgue des concerts de toutes natures peuvent être donnés.

L'AOTM souhaite une ouverture à la musique contemporaine, ce que cet orgue permettra, sans rien renier du répertoire classique.

Vote à mains levées : le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3) Rapport financier

***Comptes 2022 (cf p.j)**

Pour ce qui concerne le fonctionnement de l'association, les dépenses restent très modérées et les recettes leur sont largement supérieures. À noter que la subvention de fonctionnement du Département de 300 € a bien été versée... mais le 18/01/2023.

Pour ce qui concerne le projet, les dépenses ont été très nettement inférieures aux prévisions, en raison du retard pris par l'atelier Quoirin pour envoyer ses factures. Par ailleurs, les travaux de

renforcement de la tribune n'ont pas été lancés. Nous sommes encore dans l'attente du devis définitif, l'architecte exige de l'entreprise de grandes précautions le temple étant classé monument historique, ce qui explique un surcoût... Le Département ne finance pas l'orgue mais accepte de subventionner l'EPUMA pour les travaux de la tribune au titre de la conservation du patrimoine. Nous allons lui envoyer le devis de ces travaux mais ne connaissons pas le montant de la subvention qui pourra être accordée. Les recettes pour le projet ont été, elles aussi, bien moindres que prévu car l'absence de factures entraîne l'absence de paiement des subventions.

La Fondation du patrimoine prélève 6% des dons qui nous sont faits mais nous aide par certaines actions concrètes.

Le montant des dons et parrainages est, lui aussi, inférieur aux prévisions (Le parrainage et l'envoi de marque-pages reste cependant un moyen efficace), mais le total des recettes « Projet » est quand même largement supérieur au total des dépenses « Projet ».

H.Matras indique que les intérêts du livret A nous ont rapportés 1070€ cette année.

***Budget prévisionnel 2023 (cf p.j).**

Pour le fonctionnement, nous tablons sur une situation similaire à celle de 2022.

Pour le « Projet », les factures de l'atelier Quoirin devraient se multiplier si le planning est respecté. Les recettes en subventions devraient donc suivre, à hauteur de 20 % pour l'Etat et de 20 % pour la Région (si cette dernière accepte d'effectuer plusieurs paiements intermédiaires alors que la convention n'en prévoit que trois en tout).

À noter que la Métropole de Montpellier n'a pas voté de subvention pour l'AOTM au titre de 2022.

Nous allons donc puiser dans nos réserves tout en intensifiant notre campagne de communication afin d'augmenter les dons et parrainages.

Vote à mains levées : le rapport financier et le budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

4) Projet d'activités

- Concert de piano par F-M Rignol à l'initiative de CL.Garrone.
- Nouvelle visite de l'atelier Quoirin pour une dizaine de personnes.
- Tableaux invendus ... ?

5) Election des membres du CA : les membres du CA sont rééligibles et se représentent .

Michel Dautry, Vincent Faucherre, Françoise Fassio, Claire Garrone, Hélène Matras, Luc Ménard, Linou Pellegrin, Claude Portal, Louis Reynes, Daniel Robequain, Paul Schwach et Daniel Wiblé.

Vote : tous les membres du CA sont réélus à bulletin secret à la majorité des présents et représentés.

Pendant le dépouillement du vote, quelques photos de l'atelier Quoirin ont été projetées sur le grand écran du temple par V.Faucherre, ainsi que quelques unes du démontage de l'orgue Merklin désormais à Colonia del Sacramento en Uruguay .

Fin de l'A.G à 21h.

A l'issue de l'Assemblée Générale, les personnes présentes ont partagé un moment de convivialité autour d'un verre.

La secrétaire
Linou Pellegrin